



Le détenu de Réau a tenté de tuer son amie

Jurisprudence publié le **02/01/2023**, vu **1389 fois**, Auteur : [MARKOWICZ BENJAMIN](#)

Le détenu de Réau a tenté de tuer son amie au parloir.

https://actu.fr/ile-de-france/reau_77384/seine-et-marne-le-detenu-de-reau-avait-tente-de-tuer-son-amie-au-parloir-de-lenfer_56015328.html

Le procès de l'horreur ! Deux séquences suffisent à résumer les trois jours d'audience, du 14 au 16 décembre, [devant les assises](#) de [Seine-et-Marne](#). D'abord la série de photos diffusées à l'audience, de la jeune victime, [massacrée au parloir de la prison](#) de [Réau](#) le jour même de ses 27 ans, le 18 mai 2019.

Imène, une jeune femme superbe, promise à tous les avènements, apparaît heureuse et radieuse. Puis vient le dernier portrait, celui pris sur son lit d'hôpital en réanimation : elle n'est plus qu'une plaie béante. « Un visage qui n'a plus rien d'humain », dira l'avocate générale. La vision est insoutenable et secoue la salle d'émotion.

76 jours de coma

« Un gargouillis de matière organique, de chair, d'os et de dents brisées avec un œil énucléé, baignant dans une marre de sang », précisent les témoins. Un surveillant, qui a vu l'accusé sauter à pieds joints sur son visage rapportent « le craquement des os du crâne, comme une planche qu'on brise. » A cette évocation, la famille de la victime, qui fait bloc sur le banc des parties civiles, baisse la tête.

Les pompiers, intervenus en moins de 10 minutes, pensait alors qu'elle n'arriverait pas vivante à l'hôpital parisien de La Pitié-Salpêtrière, où elle avait été hélicoptérée. Elle restera 76 jours dans le coma. Les médecins vont accomplir des miracles pour reconstruire la bouillie informe du visage : mâchoire fendue en deux, dents cassées, os de la face devenus esquilles avec plus de dix fractures profondes, crâne défoncé, cerveau apparent.

Les soins triomphent peu à peu des chairs mais plus difficilement des lésions neuro-cérébrales. Imène est détruite, son corps marche au ralenti et elle vit désormais cloîtrée chez ses parents qui l'assistent. Elle ne pourra jamais avoir d'enfants, elle ne sera plus « la brillante infirmière globe-trotter travaillant en Suisse », comme le décrit dit sa sœur.

Un accusé « à fleur de peau »

L'accusé, Wissem, 31 ans, né en France, à Orange, possède une origine tunisienne. L'air

costaud, il manifeste un mélange d'indifférence sans émotion et d'irascibilité. Portrait-robot du détenu au long cours (26 mentions au casier) et au parcours chaotique dès le plus jeune âge. On le comprend à peine avec son mélange d'accent méridional, mâtiné de celui des cités du Vaucluse.

« Une boule de nerfs à vif toujours au bord de l'orage émotif, vivant tout à fleur de peau, sans code de respect ni de retenue », selon un expert. Brut de décoffrage et ultra-violent, même en détention où il totalise déjà 130 incidents. Arrogant, il lance au président sidéré qui l'interroge sur une brouille : « C'est une question ça ? Ah, elle est belle vot'question ! Si c'est ça, moi je vous dis ciao... »

Tout au long de son procès, l'individu justifie son geste comme quasi accidentel : « En tombant, sa tête a heurté la table ». Pour expliquer sa rage et sa jalousie malade, il citera en vrac, les conditions de détention : « A force, ça rend dingue ! ». Il évoque aussi les tromperies d'Imène (imaginaires selon l'enquête) ainsi que la scène finale de rupture au parloir. Quant aux remords et aux pardons, il faudra être très attentif pour les saisir au passage.

Relation toxique

Le contact toxique entre lui et sa victime s'est établi en 2014 via les réseaux sociaux. Puis un début de vie commune chaotique. « Wissem est l'exemple type du bon à rien sûr de lui et qui ne cesse de se victimiser avec son enfance difficile », dira un témoin. Parfois lucide sur son compagnon, Imène s'obstine et veut y croire, réglant les honoraires d'avocat, s'occupant des projets de réinsertions, sillonnant la France des centrales pénitentiaires pour le voir.

« C'était une Mère Teresa, une infirmière qui voulait sauver tout le monde », confie en substance sa cousine. En liberté, comme du fond de ses cellules, le récidiviste trace en permanence sa souffre-douleur au téléphone. Des centaines de SMS et d'appels jour et nuit. Au travail, elle doit laisser son portable en mode conversation pour qu'il sache avec qui elle est et doit aussi prendre photos pour montrer où elle est. Elle ne dort plus.

L'anniversaire de ses 27 ans elle voulait le passer avec lui « pour qu'il se sente moins seul en prison ». Durant le mois précédent, elle avait reçu en tout près de 5 000 messages : très souvent des insultes, des soupçons graveleux et des menaces. La veille du drame, son téléphone sonne 300 fois.

Du fond de la prison où il l'attend, Wissem écume de rage et de soupçons injustifiés. Il attend son heure pour pouvoir refermer son piège infernal dans le parloir dont il sait qu'elle ne pourra pas sortir. Elle sera alors à sa merci. Après le déchaînement de violence, il dit aux surveillants qui viennent de le maîtriser, les tennies encore maculées de sang et de cheveux : « Je voulais la tuer ! »

Il mettra douze heures à se calmer, allant jusqu'à se fabriquer des poings américains avec des morceaux de grille métallique arrachés aux barreaux du mitard pour braver les surveillants... Un fauve !

Crime à huis clos

Le procès a mis aussi en évidence une autre bizarrerie : celle des parloirs fermés de l'intérieur. Autant dire des pièges mortels ! Il faut imaginer une trentaine de pièces très exigües en enfilade. Le détenu et sa visiteuse étaient ainsi enfermés ensemble dans une proximité et une vulnérabilité quasi-totale, hormis les hublots de contrôle. Pas de poignée aux portes pour s'extraire, ni surveillance vidéo ou sonore, ni bien sûr de plaque de verre séparatrice comme jadis. Seul un

bouton d'alarme permet d'appeler les secours en cas de problème. Les gardiens, occupés aux entrées et sorties permanentes de chacun des boxes, manquent de temps pour exercer une surveillance précise. C'est dans ce piège que l'accusé attendait sa proie. Il a eu 6 minutes pour massacrer sa victime dans ce huis-clos infernal. L'administration pénitentiaire, secouée par cette affaire, a désormais révisé son mode d'organisation des parloirs.

Réclusion criminelle

» Elle a vaincu la mort, mais il lui a volé sa vie « , a plaidé l'avocat des parties civiles, Me Benjamin Markowicz, a propos de sa cliente miraculée, devenue une ombre muette au procès.

Pour toutes ces raisons et aussi pour les promesses très incertaines de réinsertion future, l'avocate générale a réclamé 30 ans de réclusion criminelle dont 20 en peine de sûreté. Des réquisitions que les jurés ont presque suivi à la lettre : Wissem écope de 30 ans de réclusion avec une peine de sûreté de 18 ans. La défense, incarnée par Me Nadia El Bouroumi, fait appel du verdict.